

ENGAGEMENT DE L'ENTREPRISE AGRICOLE DANS UNE DÉMARCHE DE CERTIFICATION BIOLOGIQUE

Je _____, répondant de l'entreprise _____, m'engage dans une démarche de conversion vers la production biologique dans le but d'obtenir une certification biologique, et ce, jusqu'à la certification complète¹ à défaut de quoi le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec pourra me réclamer les sommes versées pour la bonification de l'aide financière offerte dans le cadre du Programme services-conseils.

Par ailleurs, je confirme :

- avoir contacté l'organisme de certification _____, accrédité par le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants, principalement pour obtenir des informations sur les normes et les exigences associées à la production et à la certification biologique;

OU

- être appuyé par le conseiller agricole _____ pour m'accompagner dans ma démarche de conversion vers la production biologique.

ET

- ne pas avoir abandonné la certification ni qu'un organisme de certification ne l'ait annulée au cours des cinq dernières années.

Signature du répondant de l'entreprise : _____

Date : _____

Signature du conseiller² : _____

Date : _____

¹ Le délai habituel de conversion est de 36 mois.

² Cette signature est requise en l'absence d'une lettre de confirmation d'un organisme de certification.